

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION ESPE, 3/10/2014

Suite au blocage de l'ESPE d'Aix le mardi 30 septembre et à la demande d'audience, une délégation a été reçue vendredi 3 octobre à 14h30 sur le site de l'ESPE d'Aix.

La délégation était composée de 6 personnes représentant des parcours différents : un stagiaire en renouvellement, un titulaire d'un M2, deux dispensés de M2, un étudiant M2 non-lauréat accompagnés par un représentant du SNES.

La délégation a été reçue par :

- M. Ginestié, directeur de l'Espe
- M. Valéry, directeur adjoint de l'Espe
- M. Noé, responsable académique de formation, représentant le Rectorat

Après un tour de table durant lequel chacun s'est présenté, la délégation a pu s'exprimer sur les questions et revendications votées en assemblée générale mardi.

### Questions posées par la délégation :

– **Concernant tous les stagiaires** : la délégation a pointé le nombre important d'UE à suivre durant ce parcours et la **charge de travail** que certaines imposent (exposés à préparer, devoirs écrits à rendre, partiels à réviser ...).

Elle s'est également inquiétée des **modalités d'évaluation**, les UE comprenant pour la plupart d'entre elles un contrôle en trois ou quatre temps.

Elle a insisté sur l'une des devises du projet d'académie, l'équité, qui n'est clairement pas respectée ici puisque les stagiaires ne sont pas tous traités de la même façon selon qu'ils ont un M2 ou non, qu'ils sont en renouvellement etc.

Enfin, la délégation a insisté sur le **respect du statut de fonctionnaire stagiaire**, celui-ci induisant une plus grande prise en compte du fait que les stagiaires sont d'abord des professionnels œuvrant pour la **réussite des élèves**, qui sont finalement trop oubliés et qui pâtissent de la lourdeur de cette formation. La prise en compte de ce statut nécessite également le **respect du calendrier scolaire** (vacances scolaires).

– **Concernant les stagiaires détenteurs d'un M2 ou équivalent ou dispensés** :

La délégation a bien insisté sur le fait qu'elle ne contestait pas la **nécessité d'une formation professionnelle** mais que les professeurs stagiaires s'interrogeaient sur son contenu qui n'est pas toujours en lien avec la réalité du terrain ou les besoins des stagiaires (certaines UE correspondent à la préparation de l'oral du CAPES pour des stagiaires déjà lauréats). Leur mise en œuvre pose également problème (pour une même UE dans une même matière, deux formateurs peuvent avoir des approches totalement différentes, voire opposées).

La délégation a fait noter que **certains stagiaires regrettent d'être à mi-temps** et d'avoir la formation telle qu'elle est dispensée **alors qu'une réelle attente existait**, que d'autres sont démissionnaires ou pensent le devenir au vu de l'accumulation des difficultés.

La délégation a souligné le **refus des stagiaires d'avoir à réaliser un mémoire** cette année, dont les modalités et le contenu ne sont d'ailleurs **toujours pas établis**. La rédaction d'un nouveau mémoire pour les détenteurs d'un, voire de plusieurs M2 ne correspond pas à la prise en compte de leurs parcours antérieurs.

**Le cas particulier des dispensés de M2** a également été évoqué : le fait que ces stagiaires soient tenus de suivre la totalité des UE du M2 constitue une aberration, puisque les textes précisent que le parcours professionnel antérieur et les besoins du stagiaire doivent être pris en compte

dans leur parcours de formation.

**Pour les stagiaires en renouvellement**, la délégation a souligné que ces stagiaires, considérés en difficulté l'an passé, attendaient beaucoup de cette année à mi-temps mais regrettent que, par la charge de travail, ce mi-temps et cette formation ne soient en rien une aide, bien au contraire. En outre, la délégation précise que les stagiaires en renouvellement bénéficient tous d'un M2 ou équivalent ou d'une dispense de diplôme, et demande donc à ce qu'ils soient soumis aux mêmes règles, avec une prise en compte de leur parcours antérieur.

– **Concernant les stagiaires devant valider le M2** : la délégation a insisté sur la charge de travail imposée et insisté sur un contrôle continu allégé et le respect du calendrier scolaire pour les vacances.

– **Concernant les M2 non-lauréats** : La délégation s'est inquiétée de l'**absence d'adaptation du parcours** à ces situations, en particulier sur la préparation au concours. Elle demande à ce que les M2 non-lauréats puissent suivre les cours de préparation aux concours **sans frais supplémentaires**, qu'ils puissent, pour ceux qui le souhaitent, **exercer en tant que contractuel** et que ce temps d'exercice puisse être pris en compte dans le stage imposé par le M2.

De même, la délégation a demandé des éclaircissements quant au **devenir de ces M2 non-lauréats lorsqu'ils auront validé le concours**. Quelles UE auront-ils à revalider ? Quelle formation sera prévue pour eux ? Devront-ils réécrire un mémoire ?

#### Réponses obtenues :

La direction de l'Espe et le représentant du Rectorat ont reconnu le **manque d'organisation de l'administration** pour les modalités de formation des stagiaires, les textes étant sortis durant l'été.

M. Ginestie a ensuite longuement pris la parole, exposant la responsabilité que le Rectorat avait donnée à l'Espe pour la formation des stagiaires. Il a répété à de nombreuses reprises qu'il reconnaissait les stagiaires **comme fonctionnaires et non comme étudiants**, et a justifié l'**obligation d'inscription à l'Espe comme purement administrative**, permettant de surcroît aux stagiaires d'avoir accès à certains avantages (accès à la BU, tickets cafétéria, réductions etc.). Il a affirmé que le **blocage de l'Espe mardi** constituait une action surprenante, voire choquante, considérant que les stagiaires ne peuvent se permettre un tel comportement, n'étant pas des étudiants mais bien des fonctionnaires.

Il reconnaît la présence de **deux catégories de stagiaires** : ceux devant valider le M2 et les autres pour lesquels, il l'admet, personne n'avait anticipé la diversité des profils. Pour ceux de la première catégorie, peu de dialogue possible : ils savaient selon lui à quoi s'attendre puisque la maquette aurait été votée à l'unanimité l'année dernière en présence des syndicats. Pour les autres, il insiste sur la **bienveillance** à leur égard : « Nous ne sommes pas là pour empêcher votre titularisation ». Il insiste néanmoins sur la **nécessité de les évaluer** mais ne donne **aucune précision claire** sur les modalités d'évaluation, se contentant de dire qu'il n'y aura pas de refus clair si la moyenne n'est pas atteinte aux partiels ou au mémoire et qu'il n'y a **aucune obligation de valider le Master**. M. Valéry a précisé qu'il était nécessaire que les stagiaires valident des **niveaux de compétences**, lesquels seront jugés par une **Commission d'évaluation spécialement créée et distincte de la commission de validation** qui sanctionne ceux devant valider un M2. **L'évaluation serait donc qualitative, sanctionnant des niveaux de compétences à acquérir**, leur permettant de décider qui serait apte ou pas à enseigner.

M. Noé prend la parole à son tour et réexplique longuement les modalités de titularisation puis insiste sur l'**obligation d'assiduité, qui n'est autre que l'obligation de service** à laquelle les stagiaires sont assignés, et ce **indépendamment d'une ou plusieurs évaluations**, évoquant la **possibilité de retraits sur salaire** si cette obligation n'était pas respectée. Il insiste sur la **nécessité d'évaluer les stagiaires** afin de pouvoir émettre un avis pour la titularisation.

**Sur la charge de travail**, M. Noé a annoncé que le Master MEEF est dès le départ prévu pour l'alternance puisqu'il ne comprend que 250h et non 500 comme les autres Master. A ce titre, l'allègement des UE n'est pas envisageable.

**Concernant le mémoire**, hors de question d'y revenir, M. le Recteur aurait affirmé la veille lors d'une réunion que c'était le meilleur **moyen d'individualiser le parcours** de chacun. Selon le Rectorat, Aix-Marseille respecte les consignes ministérielles et le mémoire **s'impose obligatoirement. Le contenu et les attentes concernant le mémoire ont été définies** lors d'une réunion interne à l'ESPE le jeudi 02/10 mais aucun retour n'avait alors été fait : un document explicatif devrait être envoyé à tous dans les prochains jours. Enfin, M. Noé insiste sur le fait que le Rectorat d'Aix-Marseille veut une formation exigeante pour former au mieux ses fonctionnaires stagiaires, contrairement à d'autres académies.

**Il revient sur les « cas particuliers »** : les stagiaires en renouvellement recevront une note dans quelques jours fixant de nouvelles modalités concernant leur parcours de formation, les dispensés de M2 doivent faire une demande de révision de leur parcours au rectorat.

Enfin, M. Valéry s'est exprimé en ce qui concerne **la lourdeur du travail personnel exigé par les différentes UE ou le manque d'organisation** (Emplois du temps incompréhensibles, amphis surchargés) : il affirme que cela viendrait des **formateurs qu'ils vont « recadrer »**. Selon lui, tous les problèmes liés au contenu des UE doivent être abordés en **Conseil de perfectionnement**, qui est justement là pour ça. Le prochain doit se tenir début novembre.

### **Bilan et interprétation :**

Trois longues heures et demie teintées d'intimidations et de menaces pour peu de choses :

- **Aucun allègement supplémentaire d'UE.** Les titulaires d'un M2 auraient selon eux obtenu suffisamment d'allègements et il n'est pas question de revenir sur les décisions de la Commission académique. Pour les stagiaires en renouvellement, il faut apparemment encore attendre. M. Noé a laissé sous-entendre qu'il était possible pour tous de demander une révision de parcours auprès du Rectorat.
- **Un mémoire obligatoire pour tous**, dont les modalités nous parviendront semblerait-il dans les prochains jours. Une fois de plus, un flou total règne concernant ce sujet qui a été occulté durant presque tout l'entretien, et sur lequel la délégation a été obligée d'insister sans finalement obtenir de réponse.
- **Aucun retour sur la charge de travail** exigée en-dehors des heures de formation, hormis le renvoi vers le conseil de perfectionnement, qui a lieu dans 3 semaines !!! Les formateurs ont sur de nombreux points, dont celui-ci, été des boucs émissaires alors que beaucoup d'entre eux nous soutiennent soit ouvertement, soit tacitement. C'est inadmissible.
- **Les évaluations** : certainement le sujet le plus flou. Ils refusent une évaluation sur l'assiduité active. Il est nécessaire selon eux de nous évaluer mais n'ont donné aucun éclaircissement quant aux modalités d'évaluation.
- **La création d'une Commission d'évaluation** pour les stagiaires remplissant les conditions de titularisation spécialement créée et distincte de la Commission de validation qui sanctionne ceux devant valider un M2. Les critères sur lesquels cette commission se basera

restent encore inconnus. D'après M. Valéry, ce serait une sur une **évaluation qualitative**, basée sur des niveaux de compétences « acquis ou non acquis ». Mais sur quoi se baseront ils pour affirmer que telle ou telle compétence sera acquise ou pas ? Encore un point bien obscur ...

– **Pour les M2 non lauréats** admis au concours lors d'une prochaine session : la création d'un DU dont les modalités restent à définir a été annoncée mais le sujet a été repoussé ; en effet, pour le rectorat et l'ESPE 2015 est encore loin !

– **Pour les vacances scolaires** : la délégation voulait finir sur un point positif et espérait l'annonce de l'absence de cours pendant les vacances scolaires ... M. Ginestie a totalement refusé l'idée, mais messieurs Noé et Valéry se sont sentis déstabilisés puisque la veille, des négociations allant dans ce sens avaient été tenues avec les représentants syndicaux. Nous pensons que cette question reste en suspens et qu'il faut insister encore dessus. Le ministère a été saisi de cette question.